

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 455

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances, M. Reda, M. Lefèvre, M. Amiel, M. Da Silva, Mme Decodts, M. Dirx, Mme Errante, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Labaronne, M. Lacresse, M. Lauzzana, Mme Le Grip, M. Margueritte, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Masségli, M. Mournet, M. Roseren, M. Sitzenstuhl et M. Maillard

-----

**ARTICLE 54**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« L'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement rétablit l'article 54 supprimé par le Sénat, dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale. Cette rédaction rétablit le principe de suppression du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Elle reprend le décalage d'un an de l'entrée en vigueur de la mesure, acté par l'Assemblée nationale.